

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

LA CORPORATION DU CENTRE HOSPITALIER GÉRIATRIQUE MAIMONIDES

2014-2015

Donald Berman Maimonides Geriatric Centre • Centre gériatrique Maimonides Donald Berman
5795 avenue Caldwell, Montréal (Québec) H4W 1W3 Tél.: (514) 483-2121 Téléc.: (514) 483-1561

www.DonaldBermanMaimonides.net



Un centre affilié à l'Université McGill
A McGill University Affiliated Centre

TABLE DES MATIÈRES – RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Section 1 : MESSAGE DES AUTORITÉS	P.3
Section 2 : DÉCLARATION DE FIABILITÉ	P.4
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	P.5
Section 3 : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	
Mission	P.5
Section 4 : LES RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE ET DE L'ENTENTE DE GESTION	P.6
Section 5 : CONSEILS ET COMITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT CRÉÉS IN VERDU DE LA LSSS	
Membres du conseil d'administration	P.11
Conseil des infirmières et infirmiers	P.11
Conseil multidisciplinaire	P.11
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	P.12
➤ <i>Comité d'évaluation médicale, dentaire et pharmaceutique</i>	P.12
➤ <i>Comité de pharmacologie</i>	P.12
Comité de vigilance et de la qualité	P.12
Comité de gestion des risques	P.12
Comité des usagers	P.13
Comité de vérification	P.19
Comité de gouvernance et d'éthique	P.19
Comité l'immobilier et entretien	P.19
Comité d'éthique clinique	P.19
Comité de planification stratégique	P.19
Section 6 : ÉTATS FINANCIERS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS	P.20
Section 7 : TABLEAU DE L'ÉTAT DU SUIVI DES RESERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT	P.20
Section 8 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS -VOIR ANNEXE 1	P.42
Section 9 : FINANCES	P.42
Section 10 : CONCLUSION	P.42

RAPPORT ANNUEL DE GESTION – 2014-2015

Section 1

Message des autorités

Pendant l'année écoulée, le conseil d'administration a œuvré principalement sur le projet de loi 10 et son adoption imminente. Même si le projet de loi 10 avait pour but d'améliorer les services de soins de santé et le système dans son ensemble, des préoccupations ont été exprimées quant à des conséquences potentielles pour les établissements culturels et anglophones fondés par leurs communautés.

L'important maintien de l'héritage, de la culture, des droits linguistiques, de la personnalisation ainsi que des liens avec la communauté ont préoccupé le conseil d'administration.

Le projet de loi 10, qui a finalement été adopté par le gouvernement du Québec le 9 février 2015, prévoit la refonte complète du système de santé dans la province. En plus d'abolir l'Agence de la santé et des services sociaux, le nombre d'établissements de soins de santé a été réduit de 182 à 34 centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS) ou de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) s'ils sont affiliés à une université. Le Centre gériatrique Maimonides fera partie du groupe CIUSSS Centre-Ouest de l'Île qui comprend les établissements suivants : CHSLD juif de Montréal, l'Hôpital général juif, le Centre Miriam, le Centre hospitalier Mont-Sinaï, le CSSS Cavendish, le CSSS de la Montagne, le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge et le Centre de réadaptation MAB-Mackay. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Par le passé, chaque organisme avait ses propres conseils d'administration et équipes de gestionnaires. À compter du 1^{er} avril, chaque CISSS a son propre conseil d'administration et sa propre équipe d'administrateurs. Le vendredi 6 mars, le ministre de la Santé nommait le D^r Lawrence Rosenberg à titre de président-directeur général de notre CIUSSS. Par suite de l'introduction de plusieurs modifications au projet de loi d'origine, des organismes tels que Maimonides, qui a été créés par la communauté, conservent leur corporation et les droits qui leur sont rattachés.

Étant donné que le nouveau CIUSSS n'a aucune répercussion sur la fondation, comme elle l'a toujours fait, la fondation continuera de ramasser des fonds qui sont destinés à notre établissement avec la générosité et le soutien continus de nos donateurs actuels et futurs qui préserveront notre héritage dans le futur.

Notre centre a attisé la fierté de nos fondateurs en fournissant des soins de haute qualité à nos résidents. Avec la restructuration actuelle, rien ne sera changé. Les valeurs et l'unicité de notre centre demeureront fortes pendant que nous porterons toute notre attention sur les meilleurs soins fournis à nos résidents.

Lors de l'assemblée annuelle du Centre gériatrique Maimonides, de la Corporation, de la Fondation et de la Fondation de recherche médicale tenue le 5 novembre 2014, M. Stanley Hitzig a reçu un prix pour services exceptionnels rendus, la plus haute distinction décernée par le Centre. M. Hitzig a entamé sa relation avec la Fondation il y a plus de 30 ans et a agi comme président de 1991 à 1997 et comme membre du Conseil d'administration du Centre de 1993 à 1994. Il est reconnu pour avoir contribué à bâtir une fondation solide et durable en ayant recours à divers moyens tels que le programme des gouverneurs, des galas et le tournoi de golf qui célèbre maintenant sa 24^e année. Il occupe le poste de gouverneur du conseil d'administration de la Corporation depuis 1992 et de directeur et de la fondation de recherche médicale depuis 2002.

Chaque année, Maimonides remet des prix dans le cadre du programme Spirit of Planetree. Les gagnants de ces prix sont choisis par le personnel, les membres des familles et les résidents de Maimonides. Le prix Soignant est décerné à un membre du personnel de Maimonides qui démontre un profond engagement envers le centre et qui est un modèle à suivre par les autres employés. En 2014, le prix Soignant revient à Rolston Bacchus, préposé aux bénéficiaires au 3^e étage. Le prix Médecin champion souligne les réalisations d'un médecin qui contribue à promouvoir le modèle de soins Planetree centrés sur les clients. En 2014, le prix Médecin champion a été décerné au D^r Ronald Fagen, dentiste.

Section 2

Déclarations

Déclaration De Fiabilité Des Données

À titre de président-directeur général du centre intégré universitaire des services de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest de l'Île de Montréal, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport de gestion de l'exercice 2014-2015 de la Corporation du centre hospitalier gériatrique Maimonides :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement;
- Présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- Présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.



Président-directeur général
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Rapport De La Direction

Les états financiers de la Corporation du centre hospitalier gériatrique Maimonides ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Corporation du centre hospitalier gériatrique Maimonides reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par la firme Fuller Landau dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Fuller Landau peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Président-directeur général
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Section 3

Présentation de l'établissement

Mission

Reposant sur un solide héritage de valeurs et de soutien à la communauté juive, la mission principale du Centre gériatrique Maimonides, un établissement de soins de longue durée affilié à l'Université McGill, est de prendre soin des personnes âgées de la communauté juive du Québec qui ne sont plus autonomes et qui nous ont été confiées par leur famille pour leur sécurité et leur bien-être. Nous sommes reconnus par le gouvernement du Québec comme un établissement ayant un mandat suprarégional. Nous fournissons un continuum de soins de haute qualité par l'entremise de notre réseau intégré qui comprend des soins de répit de courte durée, des résidences dans la communauté et divers établissements de soins de longue durée. En plus d'être un lieu de formation pour les soignants et les professionnels, notre Centre effectue de la recherche en gériatrie et en soins pour les aînés.

Section 4

Les Résultats au regard du plan stratégique et de l'entente de gestion

Plan stratégique – 2013-2018

Les orientations stratégiques suivantes ont été adoptées en 2013 :

1. **Réaliser l'intégration avec le CHSLD juif de Montréal, de manière à assurer une transition en douceur, efficace et transparente, tout en gardant notre milieu bien informé.**
2. **Devenir le premier établissement de soins de longue durée au Canada à obtenir la désignation Planetree, tout en favorisant un modèle de soins centrés sur la personne dans toutes nos activités.**
3. **Faire un usage responsable des ressources financières accordées par le gouvernement afin de fournir les meilleurs soins possibles à nos résidents, et à établir le bien-fondé des demandes de financement lorsque nécessaire.**
4. **Travailler de concert avec nos partenaires du gouvernement et du milieu de la santé afin d'assurer la qualité, la sécurité et la coordination des services de soins de longue durée et d'accroître l'enseignement et la recherche.**
5. **Offrir des programmes de formation afin de répondre aux besoins en matière de soins de longue durée et de fournir la possibilité à notre personnel d'apprendre et d'avancer dans leur carrière.**
6. **Encourager la communication à tous les niveaux de l'organisation et avec les partenaires clés des autres organismes.**

- 7. Obtenir des subventions des organisations de financement de la recherche pour des projets menés par nos chercheurs et pour ensuite publier les résultats dans des revues scientifiques.**
- 8. Veiller à ce que notre environnement continue d'être accueillant, sécuritaire et conforme aux besoins de nos résidents et de notre personnel.**
- 9. Planifier la construction d'une nouvelle aile à Maimonides qui servira à la poursuite de nos activités d'enseignement et de recherche.**

Depuis les dernières années, la principale orientation stratégique des deux établissements était vers l'intégration du Centre gériatrique Maimonides et du CHSLD juif de Montréal. L'intégration des deux centres procurerait des avantages considérables à nos établissements et à la communauté. En outre, cette intégration pourrait raffermir notre mandat qui consiste à fournir des soins de longue durée de qualité en milieu juif, et notre capacité continue à assurer efficacement les soins fournis chaque année à plus de mille clients dans nos deux centres, dans nos résidences familiales dans la communauté et nos ressources intermédiaires et des services de répit. En unissant nos forces, nous avons pu garantir notre autonomie, partager et miser sur notre savoir-faire à tous les paliers, et fournir un milieu plus propice à la formation et à la recherche. Notre capacité à attirer et à conserver le meilleur personnel possible était de beaucoup élargie et nous avons bénéficié d'une assise financière plus solide pour travailler. Ultimement, tout cela s'est traduit par des soins de la plus haute qualité pour nos résidents.

Services cliniques

Cette partie du rapport annuel porte sur les buts et les objectifs établis dans le plan stratégique de 2013-2018 et sur le plan d'action des Services infirmiers. De nouveaux développements pour 2014-2015 y sont mis en lumière, ainsi que les changements prévus dans un avenir immédiat.

Nous avons, dans la mesure du possible, veillé à intégrer les thèmes stratégiques ci-dessous dans tous nos programmes :

1. Harmoniser les processus et partager l'expertise avec le CHSLD juif;
2. Faire progresser le modèle de soins centrés sur le résident;
3. Veiller à une utilisation efficace et responsable de nos ressources financières;
4. Entretenir d'excellentes relations fondées sur la collaboration avec nos partenaires du milieu de la santé;
5. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation pour répondre aux besoins en matière de soins de longue durée;
6. Promouvoir une communication efficace;
7. Participer à la recherche;
8. Maintenir un environnement accueillant et sécuritaire.

Processus interdisciplinaire

Afin d'améliorer notre approche interdisciplinaire et des partenariats solides avec les résidents et leurs familles, nous avons tenté de mettre sur pied un processus clair et normalisé pour la planification et le développement d'un programme de soins interdisciplinaires. À cette fin, nous nous sommes penchés sur ce qui suit :

- La première réunion interdisciplinaire a lieu dans les quatre à six semaines suivant une admission;
- Les calendriers des réunions interdisciplinaires ont été modifiés afin d'accroître la présence des médecins à ces réunions;
- Rapport et lignes directrices sur l'état actuel des résidents;
- Formulaire du programme de soins interdisciplinaires;
- Préparation de la lettre d'invitation et de la lettre de présentation du rapport sur l'état des résidents;
- Normalisation des outils de planification;
- Préparation d'un message d'invitation téléphonique destiné aux membres des familles;
- De la formation sera fournie pour la mise en œuvre des changements d'ici l'automne.

Programme d'assistance alimentaire

Nous avons mis sur pied un plan d'action harmonisé avec le CHSLD juif et avons révisé notre programme d'assistance alimentaire en fonction des recommandations apportées durant la visite ministérielle. Les changements suivants ont été mis en œuvre.

Fin de vie

Nous avons formé un comité et des sous-comités de soins de fin de vie interdisciplinaires afin de mettre sur pied un programme de soins de vie exhaustifs. Des séances d'information et la mise en œuvre du nouveau programme devraient avoir lieu d'ici l'automne de 2015.

Programme de gestion des comportements agressifs et perturbateurs

Le comité interdisciplinaire contre l'agression entre résidents a travaillé fort pour mettre au point une approche particulière de gestion de comportements agressifs et perturbateurs. Il s'agit d'une première, nous serons le chef de file dans la région en ce qui concerne cette pratique. Des discussions se sont poursuivies entre les membres de ce comité interdisciplinaire et du comité mixte, avec la collaboration de l'ASSTSAS et des équipes de soins médicaux psychiatriques de l'Hôpital général juif et de l'Institut Douglas.

Offrir des programmes de formation afin de répondre aux besoins en matière de soins de longue durée et de fournir la possibilité à notre personnel d'apprendre et d'avancer dans leur carrière.

- Une fois de plus, grâce à un généreux don de notre fondation, nous avons pu offrir des bourses aux membres de notre personnel qui souhaitent poursuivre leurs études. Durant l'exercice 2014-2015, la somme de 12 350 \$ a été attribuée par la fondation aux fins de bourses pour notre personnel. L'engagement de la fondation envers ce programme est un témoignage de l'importance accordée par notre communauté au personnel de Maimonides.
- Comme d'habitude, le nombre d'élèves a continué d'augmenter et se chiffre aujourd'hui à environ 571. Nous avons maintenu des partenariats et des affiliations avec l'université McGill, l'Université de Montréal, de nombreux cégeps et divers intervenants offrant des programmes d'éducation aux adultes. Notre affiliation à McGill sur le plan de l'enseignement remonte à au moins 40 ans et continue de se renforcer.
- Nous avons poursuivi notre partenariat avec le Pearson Adult Career Centre (PACC) afin de continuer à fournir notre programme Signature qui consiste à former des PAB et des infirmières et infirmiers auxiliaires. En fournissant de la formation sur place aux préposées/préposés aux bénéficiaires et aux infirmières/infirmiers auxiliaires,

Maimonides peut compter sur un bassin continu d'employés qualifiés qui ont à cœur les soins fournis aux personnes âgées.

Encourager la communication à tous les niveaux de l'organisation et avec les partenaires clés d'autres organismes.

- Le Centre gériatrique Maimonides continue d'être très visible à l'échelle provinciale, nationale et internationale et reçoit des visites fréquentes de délégués d'autres pays pour qui nous continuons de redéfinir la norme.
- Le CHSLD juif travaille présentement à un projet avec l'Hôpital général juif concernant la prise en charge de patients psychiatriques stables nécessitant des soins de longue durée.

Obtenir des subventions des organisations de financement de la recherche pour des projets menés par nos chercheurs et pour ensuite publier les résultats dans des revues scientifiques.

- Le Centre de recherche sur le vieillissement de Maimonides a de nouveau atteint ses objectifs stratégiques durant l'exercice 2014-2015. Des mesures importantes ont été prises pour renforcer davantage le rôle du Centre de recherche sur le vieillissement à titre de chef de file dans la recherche sur les soins gériatriques dans les établissements de soins de longue durée. Par ailleurs, Maimonides continue de se positionner comme centre de soins de longue durée par excellence.
 - Les principaux objectifs stratégiques et à long terme du Centre consistent à nous faire connaître davantage en tant que chef de file dans la recherche de soins gériatriques à long terme et à obtenir du financement externe pour la recherche.
 - Le CHSLD juif continue de collaborer avec le département de recherche de Maimonides et de lui fournir du soutien au besoin.
 - Pendant l'année, on avait 8 publications et 18 présentations et on a 10 projets en cours.

Services techniques

- Grâce à l'appui continu de nos collaborateurs très affairés, entre autres le Comité des immeubles et de la maintenance, le chef des Services techniques et les départements Soins infirmiers et Services cliniques, tous les fonds reçus de la Fondation du Centre gériatrique Maimonides et du gouvernement du Québec au cours de l'année écoulée ont été affectés à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du Centre gériatrique Maimonides.
- Les projets en cours :
 - Terrain de stationnement du côté du chemin Mackle - Le terrain de stationnement du côté du chemin Mackle a été refait afin d'avoir une seule entrée, d'améliorer l'éclairage et d'ajouter des places de stationnement. La construction va avoir lieu pendant l'été de 2015.
 - L'achat des lits nouveaux et électriques
 - Amélioration de la Pompe à incendie
 - Modifications des salles de bain
 - Aire du salon – rénovation.

Indicateurs

	2013-2014	2014-2015
Proportions des clients qui nécessitent des mesures de contention Mesures de contention / Résidents	2%	3.6%
Transfert aux soins aigus Résidents transférés chaque période / Résidents	3%	3.9%
Plaies de lits (Stages III, IV & X) Résidents avec Stages III, IV & X sores / Résidents	3.1%	4.13%
Taux de CSST Heures CSST / Heures payées	0.63%	0.92%
Taux d'assurance-salaire Heures payées en assurance-salaires / Heures rémunérées	4.6%	5.0%
Résidents ayant fait une chute Nombre total de chutes / Jours-patient	0.66%	0.48%
Résidents ayant fait une chute, avec des conséquences graves Nombre de chute à conséquences graves / Jours-patients	0.009%	0.02%
Erreurs de médication Nombre total d'erreurs de médication / Jours-patient	0.32%	0.21%
Agressions – Résident à un employé Agressions résident à un employé / Jours-patient	0.03%	0.01%
Agressions – Résident à résident Agressions résident à résident / Jours-patient	0.04%	0.02%
Fugues / Code Jaune Nombre de fugues/ code jaune/ Jours-patient	0.013%	0.01%
Prévalence des infections nosocomiales Nouveaux cas d'infections nosocomiales / Jours-patient	0.12%	0.15%
Proportion d'heures supplémentaires Heures supplémentaires / Heures normales travaillées	1.09%	1.37%
Taux d'occupation (cible 99.4%) Soins de longue-durée	99.8%	99.8%
Admissions Soins de longue-durée - Programme 31 Evaluation/Orientation - Programme 68	119 36	134 44

Accès du documentation

La population peut accéder au rapport annuel du Centre au site web ainsi que le règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers. Les résultats de la satisfaction des résidents sont réalisés tous les 4 ans; la dernière enquête s'est fait en août 2014 et les résultats distribués aux réunions du conseil d'administration, des cadres et du comité des usagers. Les brochures concernant le respect des résidents sont remises au moment de l'admission.

Section 5

Conseil et Comités de l'établissement créés en vertu de la LSSS

Membres du Conseil d'administration

M^{me} Gloria Freedman

M. Sydney Gartner

M^{me} Barbra Gold

D^r Brian Gore

M^{me} Georgia Graphos

M^{me} Terri Klein

M^{me} Mona Lefcort

M^{me} Paula Levinson

M^{me} Marilynne Malkin

M. Leon Mayers

M. Larry Nachshen

M. Fred Naimer

M. Donald Prinsky

M^{me} Ronnie Roter

M^{me} Barbara Shore

Rabbin Chaim Steinmetz

M. Howard Tatner

M. Ron Waxman

Conseil des infirmières et infirmiers

Des réunions ont eu lieu régulièrement et aucune recommandation particulière n'a été présentée au Conseil d'administration.

Conseil multidisciplinaire

Des réunions ont eu lieu régulièrement et aucune recommandation particulière n'a été présentée au Conseil d'administration.

Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Des réunions ont eu lieu régulièrement et aucune recommandation particulière n'a été présentée au Conseil d'administration.

Comité d'évaluation médicale, dentaire et pharmaceutique

Aucune recommandation particulière n'a été présentée au Conseil d'administration.

Comité de pharmacologie

Aucune recommandation particulière n'a été présentée au Conseil d'administration.

Comité de vigilance et de la qualité

Le bureau de l'ombudsman a traité 34 plaintes officielles durant l'année, ce qui représente une légère augmentation comparativement aux 32 plaintes formelles qui avaient été traitées en 2013-2014.

Le bureau s'est penché également sur 65 demandes d'assistance (des problèmes moins graves qui n'ont pas nécessité une enquête formelle), ce qui représente une augmentation comparativement aux 42 demandes d'assistance qui avaient été traitées en 2013-2014.

Quatre plaintes de nature médicale ont été conclues, et aucune recommandation n'a été fournie pour 3 d'entre elles. Quant à la 4^e plainte, le médecin-examineur s'est assuré que l'affaire serait à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Depuis octobre 2014, l'ombudsman fournit de l'information pertinente tous les mois concernant l'amélioration de la qualité des services. Cette information est bien en vue sur les tableaux d'affichage électroniques; s'ils veulent plus d'information, les résidents et leurs familles sont invités à communiquer avec l'ombudsman. En effet, les membres des familles passent au bureau de l'ombudsman pour discuter de l'information affichée sur les écrans.

L'ombudsman a fait la tournée des unités afin de promouvoir les droits des usagers durant la semaine qui leur est consacrée. En plus de visites fréquentes auprès des résidents dans les unités, des tournées mensuelles sont aussi effectuées afin de promouvoir la visibilité de l'ombudsman, les droits des usagers et le code d'éthique auprès des résidents et de leurs familles.

Depuis le début de son mandat, l'ombudsman a maintenu un partenariat avec le Comité des usagers et a effectué une tournée mensuelle des différentes unités en compagnie d'un membre de ce comité.

Au début de son mandat, l'ombudsman a rencontré toutes les infirmières-chefs et tous les infirmiers-chefs afin de discuter de la procédure de plainte. Des rencontres mensuelles ont eu lieu avec la directrice des Soins infirmiers et la directrice de la qualité et des services cliniques afin d'améliorer le processus de suivi des plaintes.

Comité de gestion des risques

Comité des usagers

**ACTIVITY REPORT OF MAIMONIDES
USERS' COMMITTEE**

APRIL 1, 2014 TO MARCH 31, 2015

PRESIDENT'S REPORT

THIS PAST YEAR WE PROMOTED USERS' RIGHTS AND RESPONSIBILITIES TO OUR RESIDENTS AND FAMILIES BY VISITING RESIDENTS IN THEIR ROOMS IN COLLABORATION WITH OUR OMBUDSMAN. WE ALSO HAD AN INFORMATION BOOTH AT A WELLNESS FAIR AS WELL AS HANDING OUT BROCHURES AT FAMILY GET -TOGETHERS.

WE RESPONDED TO VARIOUS ISSUES BROUGHT TO OUR ATTENTION BY RESIDENTS AND FAMILIES AND WORKED WITH THE ADMINISTRATION TO SOLVE THE PROBLEMS.

WE WILL CONTINUE TO BE AVAILABLE FOR THE NEXT YEAR AS WE ARE THE EYES, THE EARS AND THE VOICE OF THOSE WHO LIVE IN MAIMONIDES.

MONA LEFCORT

USERS' COMMITTEE MEMBERS 2014-2015

MONA LEFCORT	PRESIDENT	FAMILY
GLORIA FREEDMAN	VICE PRESIDENT/SEC	
PEGGI COHEN	MEMBER	
CLAUDIO ETAURI	RESIDENT	
AUDREY FINEBERG	MEMBER	
JACK INHABER	RESIDENT	
RAISIE BOOTH	FAMILY	
GLADYS RUBIN	RESIDENT	
BARBARA JACOBS	RESIDENT	

**HIGHLIGHTS OF COMMITTEE MEETINGS HELD APRIL
2014 TO MARCH 2015**

**MAY 2014 MEETING WITH ROSALIE DION, DIRECTOR OF
NURSING.**

**JULY 2014 PLANNED FAMILY BBQ CANCELLED DUE TO FLU
OUTBREAK.**

AUGUST 2014 MEETING WITH HANH VO, OMBUDSMAN

SEPTEMBER 2014 HOSTED RPCU MONTHLY MEETING

**OCTOBER 2014 HELD RIGHTS WEEK AND VISITS TO
RESIDENTS ROOMS WITH HANH VO, OMBUDSMAN**

**FEBRUARY 2015 GENERAL MEETING BUDGETS, FOOD
SERVICES, RECREATION**

**MARCH 2015 GENERAL MEETING TO DISCUSS BILL 10 AND
GUEST WAS JOANIE ROBIDOUX, PLANETREE AND
RECREATION COORDINATOR**

**WE HAD TO CANCEL TWO MEETINGS DUE TO THE FLU
OUTBREAK AND ISOLATION OF THE RESIDENTS**

MAIMONIDES GERIATRIC HOSPITAL USERS'
COMMITTEE FINANCIAL REPORT

APRIL 1, 2014 TO MARCH 31, 2015

STATEMENT OF SOURCES AND USES OF
FUNDS

<u>OPENING BALANCE APRIL 1, 2014</u>	<u>6307.16</u>
<u>SOURCES OF INCOME</u>	<u>14906.00</u>
<u>TOTAL RESOURCES</u>	<u>21213.16</u>

USES OF FUNDS

<u>ADVERTISEMENT/PROMOTIONS</u>	<u>6831.16</u>
<u>FAMILY MEETINGS/CONFERENCE</u>	<u>3288.00</u>
<u>FEES, STAMPS, BANK CHARGES,MISC</u>	<u>1793.92</u>
<u>TOTAL EXPENDITURES</u>	<u>11913.08</u>

CLOSING BALANCE MARCH 31, 2015 \$9300.08

ACTION PLAN OF THE USERS' COMMITTEE -2015/16

INFORM ALL THE USERS OF THEIR RIGHTS

**CONTINUE TO ASSESS THE LIVING CONDITIONS OF
THE RESIDENTS AND FOSTER IMPROVEMENTS**

**DO A SATISFACTION SURVEY ON THE FOOD
SERVICE AND DINING EXPERIENCE**

**ACCOMPANY AND ASSIST RESIDENTS WITH
COMPLAINTS IF REQUESTED**

TRY TO EXPLAIN BILL 10 TO FAMILIES/RESIDENTS

CONTINUE TO BE VISIBLE AND AVAILABLE

MONITOR THE HOTLINE

Comité de vérification

Comité de gouvernance et d'éthique

Comité l'immobilier et entretien

Comité d'éthique clinique

Comité du planification stratégique

Section 6

États Financiers et analyse des résultats des opérations

Section 7

Tableau de l'état du suivi des reserves, commentaires et observations formulés par l'auditeur indépendant

Nom de l'établissement
Centre Gériatrique Maimonides

Code
1314-6477

Page / Idn.
119-00 /

ATTESTATION DU TIMBRE VALIDEUR DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AUDITÉ

Par la présente, nous attestons que les travaux d'audit ont porté sur le rapport financier annuel AS-471 dont les pages ont un timbre valideur identique à celui figurant au pied de page de la présente attestation et portant notre signature.

Signature de l'auditeur indépendant:

J. Chen Fuller Landau LLP

Date :

8 juin 2015

Lieu :

Montreal, Quebec

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du CENTRE GÉRIATRIQUE
MAIMONIDES

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CENTRE GÉRIATRIQUE MAIMONIDES inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, du déficit cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le présent rapport sur les états financiers ne couvre pas les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées présentées aux pages 330, 352, 650 et 660, puisqu'elles font l'objet d'un rapport d'audit distinct.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CENTRE GÉRIATRIQUE MAIMONIDES au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Québec) et à l'annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, l'établissement s'est conformé :

- aux dispositions de la loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;
- aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- aux définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

Nom de l'associé responsable

Yaffa Cohen, CPA AUDITEUR, CA

Nom de l'auditeur

Fuller Landau LLP
Bureau 200, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière ouest
Montréal (Québec) H3B 2N2

Téléphone

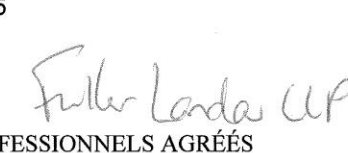
(514) 875-2865

Télécopieur

(514) 866-0247

Date

le 8 juin 2015

 
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Signification des codes :

Colonne 3 « Nature » :

R : Réserve O : Observation C : Commentaire

Colonne 5,6 et 7 « État de la problématique » :

R : Régulé PR : Partiellement Régulé NR : Non Régulé

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT						
Description des réserves, commentaires et observations	Année 20XX-XX	Nature (R, O ou C)	Mesures prises pour régler ou améliorer la problématique identifiée	État de la problématique au 31 mars 2015		
1	2	3	4	R 5	PR 6	NR 7
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers						
Aucun						
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées						
Aucun						
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le respect des conditions de rémunération en vigueur lors de l'octroi de contrats soumis à la directive ministérielle 2012-026 ou à l'article 2 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres						
Aucun						
Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant (vérificateur externe)						
Aucun						
Rapport à la gouvernance						
Aucun						

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (FI:P408) 1	33 042 438	31 412 096	1 480 713	32 892 809	33 001 716
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294) 2					
Contributions des usagers 3	7 678 536	8 290 701	XXXX	8 290 701	8 321 648
Ventes de services et recouvrements 4	1 228 165	1 251 993	XXXX	1 251 993	1 118 990
Donations (FI:P294) 5	640 000		571 604	571 604	658 332
Revenus de placement (FI:P302) 6	35 000	26 479	4 779	31 258	34 655
Revenus de type commercial 7	42 000	44 595	XXXX	44 595	
Gain sur disposition (FI:P302) 8					
9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302) 11	48 700	55 388		55 388	113 383
TOTAL (L.01 à L.11) 12	42 714 839	41 081 252	2 057 096	43 138 348	43 248 724
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales 13	29 660 202	29 530 521	XXXX	29 530 521	28 856 620
Médicaments 14	730 000	618 925	XXXX	618 925	694 958
Produits sanguins 15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales 16	603 000	543 944	XXXX	543 944	598 504
Denrées alimentaires 17	1 633 734	1 394 097	XXXX	1 394 097	1 552 411
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles 18	4 095 649	3 977 570	XXXX	3 977 570	4 052 948
Frais financiers (FI:P325) 19	350 000		360 422	360 422	350 467
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations 20	1 178 000	1 200 661		1 200 661	1 547 998
Créances douteuses 21		17 990	XXXX	17 990	(62 333)
Loyers 22			XXXX		
Amortissement des immobilisations (FI:P422) 23	1 590 000	XXXX	1 691 895	1 691 895	1 588 828
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421) 24		XXXX			
25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325) 27	3 479 831	3 890 261		3 890 261	4 063 494
TOTAL (L.13 à L.27) 28	43 320 416	41 173 969	2 052 317	43 226 286	43 243 895
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28) 29	(605 577)	(92 717)	4 779	(87 938)	4 829

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(1 018 384)	452 928	(565 456)	(570 285)	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	(1 018 384)	452 928	(565 456)	(570 285)	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(92 717)	4 779	(87 938)	4 829	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	(1 111 101)	457 707	(653 394)	(565 456)	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	(653 394)	(565 456)	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	(653 394)	(565 456)	

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	1 156 769	351 534	1 508 303	2 174 532
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	215 253	82 284	297 537	413 834
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	467 205	46 728	513 933	475 624
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6	11 696	(11 696)	0	
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	2 806 224	(7 320 805)	(4 514 581)	(4 842 417)
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	12 404	12 404	20 944
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	248 204	319	248 523	261 808
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	4 905 351	(6 839 232)	(1 933 881)	(1 495 675)
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14		6 942 824	6 942 824	248 496
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	3 016 163	138 690	3 154 853	4 344 862
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX	1 143 615	1 143 615	1 549 271
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18		82 284	82 284	101 757
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19		3 345 704	3 345 704	3 971 817
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX	7 834 706	7 834 706	11 053 498
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	3 289 213	XXXX	3 289 213	3 296 696
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25				2 311
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	6 305 376	19 487 823	25 793 199	24 568 708
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	(1 400 025)	(26 327 055)	(27 727 080)	(26 064 383)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX	26 784 762	26 784 762	25 323 357
Stocks de fournitures (FE: P360)	29	269 346	XXXX	269 346	158 365
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	19 578		19 578	17 205
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	288 924	26 784 762	27 073 686	25 498 927
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	(1 111 101)	457 707	(653 394)	(565 456)

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(1 470 404)	(1 193 953)	(24 870 430)	(26 064 383)	(24 877 167)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(1 470 404)	(1 193 953)	(24 870 430)	(26 064 383)	(24 877 167)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(605 577)	(92 717)	4 779	(87 938)	4 829
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX	(3 153 300)	(3 153 300)	(2 830 266)
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX	1 691 895	1 691 895	1 588 828
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX			
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX	(1 461 405)	(1 461 405)	(1 241 438)
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16	6 198	(2 374)		(2 374)	(6 198)
Utilisation de stocks de fournitures	17	(55 591)	(110 980)	XXXX	(110 980)	55 591
Utilisation de frais payés d'avance	18					
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(49 393)	(113 354)		(113 354)	49 393
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	(654 970)	(206 071)	(1 456 626)	(1 662 697)	(1 187 216)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	(2 125 374)	(1 400 024)	(26 327 056)	(27 727 080)	(26 064 383)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Surplus (déficit) de l'exercice	1	(87 938)	4 829

ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:

Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2		
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	(113 354)	49 393
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4		
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5		
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:			
- Gouvernement du Canada	6		
- Autres	7		
Amortissement des immobilisations	8	1 691 895	1 588 828
Réduction pour moins-value des immobilisations	9		
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10		
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11		
Subvention à recevoir - réforme comptable - immobilisations	12	(336 201)	
Autres	13		(346 461)
TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)	14	1 242 340	1 291 760
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	15	(2 142 867)	1 731 966
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)	16	(988 465)	3 028 555

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisitions d'immobilisations	17	(3 153 300)	(2 830 266)
Produits de disposition d'immobilisations	18		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)	19	(3 153 300)	(2 830 266)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des placements temporaires	20		
Placements de portefeuille effectués	21		
Produits de disposition de placements de portefeuille	22		
Placements de portefeuille réalisés	23		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)	24		

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. - Statuts et nature des opérations

L'établissement est constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) le 17 mai 1966. Il a pour mandat d'offrir des soins de longue durée en offrant la meilleure qualité de vie et de soins possible dans un milieu de vie accueillant et selon les traditions et les valeurs juives.

Le siège social de l'établissement est situé à Côte St-Luc, Montréal.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

1. a. Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1) qui entre en vigueur le 1er avril 2015, entraînera une modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par la création, pour chaque région socio-sanitaire visée, d'un ou de centres intégrés de santé et de services sociaux ou d'un ou de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, issu(s) de la fusion de l'agence de la santé et des services sociaux et d'établissements publics de la région.

Ainsi, l'établissement est fusionné avec CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal qui jouit de tous ses droits, acquiert tous ses biens, assume toutes ses obligations et poursuit toutes ses procédures sans reprise d'instance.

Note 2. - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel, l'établissement utilise prioritairement le Manuel de gestion financière établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que prescrit par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

Ces directives sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour toute situation pour laquelle le Manuel de gestion financière ne contient aucune directive, l'établissement se réfère au Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Par conséquent, les états financiers inclus dans le présent rapport financier annuel sont conformes aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation d'éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les présents états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été utilisées et des hypothèses formulées sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les créances irrécouvrables.

Au moment de la préparation du rapport financier annuel, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, les opérations et les faits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable de l'établissement comprend toutes les opérations, activités et ressources qui sont sous son contrôle, excluant tous les soldes et opérations relatifs aux biens en fiducie détenus.

Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement bénéficiaire qui donnent lieu à une obligation répondant à la définition de passif à la date des états financiers, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, tel que stipulé dans la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (chapitre S-37.01).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature des coûts, utilisation prévue ou période pendant laquelle les coûts devront être engagés). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers sont diminués des déductions, des exonérations et des exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Revenus d'intérêts

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements sont partie intégrante de chacun des fonds et, dans le cas spécifique du fonds d'exploitation, sont répartis entre les activités principales et les activités accessoires.

Autres revenus

Les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception des sommes octroyées par le gouvernement fédéral ou du Québec, ses ministères ou par des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception et sont présentées à l'état des résultats du fonds d'exploitation.

Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

Charges inhérentes aux ventes de services

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaliser les montants des revenus correspondants.

Débiteurs

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La charge pour créances douteuses est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

Prêts interfonds

Les prêts interfonds entre le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ne comportent aucune charge d'intérêts. Aucuns frais de gestion ne peuvent être chargés par le fonds d'exploitation au fonds d'immobilisations.

Frais d'émission, escompte et prime liés aux emprunts

Les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

L'escompte et la prime sur emprunts sont comptabilisés à titre de frais ou de revenus reportés respectivement et sont amortis selon le taux effectif de chaque emprunt.

Passifs environnementaux

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés ne faisant pas l'objet d'un usage productif ou faisant l'objet d'un usage productif mais dont l'état émane d'un événement imprévu, sous la responsabilité de l'établissement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passifs environnementaux dès que la contamination survient ou dès qu'il, en est informé et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable.

Les passifs environnementaux comprennent les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

La variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice. Relativement à ces obligations, l'établissement comptabilise une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement du Québec ayant signifié sa décision de financer les coûts des travaux de réhabilitation des terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations survenues au cours des exercices 2011-2012 à 2014-2015.

Pour les terrains non répertoriés au 31 mars 2011, l'établissement concerné doit comptabiliser ses passifs environnementaux après avoir préalablement obtenu une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'une subvention à recevoir de celui-ci.

Les passifs environnementaux sont présentés au fonds d'immobilisations.

Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant de l'assurance-salaires ainsi que des congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux et les allocations-rétention hors-cadre.

i. Provision pour assurance-salaire

Les obligations découlant de l'assurance-salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de l'une des deux méthodes suivantes. La méthode par profil est généralement utilisée, laquelle est basée sur les dossiers observés en assurance salaire en tenant compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le regroupement d'emploi, le groupe de diagnostics, l'écart entre l'année financière du paiement et celle d'ouverture du dossier. Lorsque l'information nécessaire pour cette méthode n'est pas disponible, la méthode dite globale basée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années est alors employée. Ces obligations ne sont pas actualisées. La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

ii. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2015 et des taux horaires prévus en 2015-2016.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

iii. Provision pour congés de maladie

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congés de maladie. Les journées non

utilisées sont payables 1 fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars.

Les obligations découlant des congés de maladie années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite précédemment et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2015-2016.

iv. Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité de régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

Dettes à long terme

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission et ils sont ajustés annuellement de l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Dettes subventionnées par le gouvernement du Québec

Les montants reçus pour pourvoir au remboursement des dettes subventionnées à leur échéance sont comptabilisés aux résultats du fonds auquel ils se réfèrent. Il en est de même pour les remboursements qui sont effectués directement aux créanciers par le ministère des Finances du Québec.

De plus, un ajustement annuel de la subvention à recevoir ou perçue d'avance concernant le financement des immobilisations à la charge du gouvernement est comptabilisé aux revenus de l'exercice du fonds d'immobilisations. Cet ajustement est déterminé par l'établissement à son rapport financier annuel.

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité de régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers comptabilisés au coût, lequel comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste

valeur au moment de leur acquisition avec contrepartie aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée aux revenus dans l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis :

Catégorie	Durée
Bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé	12 à 25 ans
Aménagement des terrains	10 à 20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne sont pas amorties avant leur mise en service.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentent des déboursés effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices. Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

Instruments financiers

La norme comptable SP 3450 « Instruments financiers » du Manuel de comptabilité de CPA-Canada pour le secteur public, implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation annuelle des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier appelé État des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente. Les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si l'établissement choisit de les désigner dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le MSSS détermine le format du rapport financier annuel applicable aux établissements (agences). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le MSSS a convenu de ne pas inclure l'état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une entité du réseau de la santé et des services sociaux détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur, étant donné les limitations imposées par la LSSSS en ce sens.

- L'établissement ne détenait pas au 31 mars 2015 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou perte de réévaluation.

i. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire le cas échéant, et les placements temporaires.

ii. Crédoiteurs et autres charges à payer

Tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus doit être comptabilisé aux crédoiteurs et autres charges à payer.

Comptabilité par fonds

Pour les fins de présentation du rapport financier annuel, l'établissement utilise un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La comptabilité est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants :

- Le fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires);
- Le fonds d'immobilisations : fonds regroupant les opérations relatives aux immobilisations, aux passifs environnementaux, aux dettes à long terme, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant aux immobilisations.

Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

- Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence;

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun de ces centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres d'activités.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales

Note 3. - Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations.

Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

Les éléments suivants ont eu pour effet de modifier le budget adopté initialement de façon importante au cours de l'exercice :

	Budget initial 1	Réel 2
ACTIVITÉS PRINCIPALES :		
Revenus		
Revenus provenant de l'Agence	3 1742 438	31 412 096 (1)
Revenus provenant des usagers	7 678 536	8 272 709 (2)
Charges		
Indemnité de cessation d'emploi	-	92 718

Note 4. - Maintien de l'équilibre budgétaire

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (chapitre E-12.0001), un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit encourir aucun déficit en fin d'exercice. Cette exigence légale s'applique tant au fonds d'exploitation qu'au fonds d'immobilisations.

Selon les résultats totaux fournis à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice clos le 31 mars 2015 l'établissement n'a pas respecté cette obligation légale.

Note 5. - Opérations avec apparentés (nature, montant, méthode)

L'établissement est apparenté avec tous les autres établissements et agences du réseau de la santé et des services sociaux, tous les ministères et organismes budgétaires, les organismes non budgétaires et fonds spéciaux, les

entreprises publiques, toutes les entités du réseau de l'éducation contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis à un contrôle conjoint ou commun. Les parties apparentées sont énumérées au début de la section du AS-471.

L'établissement n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Elles sont présentées aux pages 612-00 à 647-00 du AS-471

Fondation

Au cours de l'exercice, l'établissement a reçu un montant de 3 048 \$ de la Fondation de l'hôpital Maimonides. Ce montant a été inscrit en augmentation des revenus reportés du fonds d'immobilisations. La Fondation est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de recueillir et conserver des fonds pour l'établissement.

Centre le CHSLD Juif de Montréal / Jewish Eldercare

Au cours de l'exercice, l'établissement a encouru des dépenses de 65 569 \$ pour des prêts de personnels. Le CHSLD Juif de Montréal / Jewish Eldercare Centre est apparenté à l'établissement puisque le conseil d'administration est composé des mêmes membres que l'établissement. Cependant, les deux entités ne sont pas consolidées puisque le Centre Maimonides prépare des états financiers distincts.

Note 6. - Analyses financières

L'établissement n'a pas reçu les analyses financières des exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Note 7. - Passif à long terme – fonds d'immobilisations

Le passif à long terme est constitué par les emprunts suivants :

	2014	2015
Emprunt, capital remboursable le 1er décembre par annuité constante de 232 459\$ venant à échéance le 1er décembre 2014	2 870 274	-
Emprunt, capital remboursable le 1er décembre par annuité constante de 229 514\$ venant à échéance le 1er décembre 2017	5 278 816	5 049 302
Emprunt, capital remboursable le 1er juin par annuité constante de 70 691\$ venant à échéance	1 696 600	1 625 908

le 1er juin 2018

**Emprunt, capital remboursable le 19 décembre
par annuité constante de 48 312\$ venant à
échéance le 19 décembre 2018**

1 207 808	1 159 496
11 053 498	7 834 706

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal requiert que les obligations du gouvernement du Québec soient comptabilisées comme passif à long terme au fonds d'immobilisations. L'escompte non amorti et les coûts reliés aux obligations sont imputés directement au solde de fonds.

La dette à long terme échéant au cours du prochain exercice est inscrite dans les dettes à long terme, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux.

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2015-2016	348 517
2016-2017	348 517
2017-2018	4 709 278
2018-2019	2 428 394

Note 8. - Information complémentaires aux risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les instruments financiers qui exposent l'établissement au risque de crédit sont l'encaisse, les débiteurs - Agences et MSSS, les autres débiteurs, la subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable ainsi que les placements de portefeuille. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit associé aux débiteurs - Agences et MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir (perçue d'avance)-réforme comptable est faible puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec.

Le risque de crédit relié aux autres débiteurs est faible car il comprend des sommes à recevoir des contributions des usagers, d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux, de diverses compagnies d'assurances, de la RAMQ et de la CSST et du gouvernement du Canada. Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à

une agence de collection. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, l'historique de paiement, la situation financière du débiteur et l'âge de la créance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que *l'établissement* ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Les emprunts temporaires sont des acceptations bancaires et des billets au pair. Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime considérant que ces dernières sont assumées par le MSSS et l'agence. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement est exposé au risque de taux d'intérêt par ses emprunts temporaires, ses dettes à long terme et ses avances de fonds en provenance de l'agence – enveloppes décentralisées.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse et des placements temporaires en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

ÉTAT DES RÉSULTATS

		Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
		1	2	3	4	5
REVENUS						
Subventions Agence et MSSS (P362)	1	31 742 438	31 412 096		31 412 096	31 720 753
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2					
Contributions des usagers (P301)	3	7 678 536	8 290 701	XXXX	8 290 701	8 321 648
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	1 228 165	1 251 993	XXXX	1 251 993	1 118 990
Donations (C2:P290/C3:P291)	5					
Revenus de placement (P302)	6	30 000	26 479		26 479	30 017
Revenus de type commercial (P351)	7	42 000	XXXX	44 595	44 595	
Gain sur disposition (P302)	8					
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	48 700	55 388		55 388	113 383
TOTAL (L.01 à L.11)	12	40 769 839	41 036 657	44 595	41 081 252	41 304 791
CHARGES						
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	29 660 202	29 530 521		29 530 521	28 856 620
Médicaments (P750)	14	730 000	618 925	XXXX	618 925	694 958
Produits sanguins	15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	603 000	543 944	XXXX	543 944	598 504
Denrées alimentaires	17	1 633 734	1 394 097	XXXX	1 394 097	1 552 411
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18	4 095 649	3 977 570	XXXX	3 977 570	4 052 948
Frais financiers (P325)	19			XXXX		
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20	1 178 000	1 200 661		1 200 661	1 547 998
Créances douteuses (C2:P301)	21		17 990		17 990	(62 333)
Loyers	22					
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24	3 479 831	3 845 666	44 595	3 890 261	4 063 494
TOTAL (L.13 à L.24)	25	41 380 416	41 129 374	44 595	41 173 969	41 304 600
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	(610 577)	(92 717)	0	(92 717)	191

Section 8

Code d'éthique de déontologie des administrateurs

Approuvé le 18 juin 2003 et Modifié le 12 février 2013 par le conseil d'administration du Centre gériatrique Maimonides - Il ne s'est produit aucun incident de conflit d'intérêts concernant les membres du Conseil d'administration durant 2014-2015. Voir Annexe 1

Section 9

Finances

Malgré les compressions additionnelles cette année, nous avons terminé l'exercice en équilibre budgétaire. Alors que nous nous dirigeons vers le prochain exercice financier en tant que partie intégrante du CIUSSS, nous avons bon espoir que notre habileté à trouver des solutions innovatrices nous aidera à passer à travers ces temps difficiles.

Section 10

Conclusion

Le Centre gériatrique Maimonides est extrêmement fier de ses réalisations ces vingt-cinq dernières années. Le conseil d'administration, les membres de notre fondation et des auxiliaires, ainsi que le personnel de première ligne nous ont tous aidés à atteindre notre but visant à fournir des soins par excellence aux résidents. Grâce à l'appui de notre communauté, nous sommes convaincus que le milieu de vie et la qualité des soins continueront de s'améliorer et de progresser pendant de nombreuses années encore.

Juin 2015